

SAR la Princesse Lalla Hasna préside une cérémonie de signature de conventions de soutien au programme de Sauvegarde et développement de la palmeraie de Marrakech

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 06-12-2011 00:14:56

SAR la Princesse Lalla Hasna, présidente de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement a présidé, samedi à Marrakech, une cérémonie de signature de cinq conventions de soutien au programme de Sauvegarde et Développement de la palmeraie de Marrakech, en marge d'une réunion d'évaluation des réalisations du programme.

Ces conventions ont pour objectif majeur de consolider les acquis de la première phase de ce programme, notamment les plantations ainsi que l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et de lancer de nouveaux projets structurants en tant que levier d'accompagnement.

Ces conventions ont été signées entre la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement (FM6E), d'une part, et la Fondation de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), le groupe de l'office chérifien des phosphates (OCP), le Crédit Agricole (CA), la Fondation Education Culture de la Banque populaire (BP) et Cooper Pharma Maroc, d'autre part.

Ainsi, en vertu de la première convention, la fondation de la CDG s'engage à soutenir les activités de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement prévues dans le cadre du programme de compensation Volontaire Carbone, à travers la plantation de palmiers au sein de la palmeraie de Marrakech pour la séquestration de carbone et l'achat et installation de kits photovoltaïques pour l'éclairage et le fonctionnement d'appareils électriques (PC, TV et réfrigération) et, dans certains cas, le pompage d'eau dans les écoles rurales.

La fondation CDG s'engage aussi à l'organisation des ateliers d'information et de formation ainsi que l'élaboration de guides techniques et pédagogiques sur des thématiques liées à l'effet de serre, le changement climatique et leurs impacts sur le développement durable.

A travers ces actions, la CDG vise à compenser ses émissions de CO₂, liées aux déplacements par avion et en voiture de l'ensemble des cadres et personnel du groupe CDG, calculée sur la base des quantités estimées de CO₂ émises annuellement.

Concernant la deuxième convention, l'OCP s'engage à soutenir les activités de la Fondation telles que prévus dans le cadre de la seconde phase du programme de sauvegarde et de développement de la palmeraie de Marrakech, en soutenant le programme de plantation à travers la plantation de 15.000 plants, participant à la mise en oeuvre du projet d'irrigation de la palmeraie à partir des eaux usées traitées par la station d'épuration de la RADEEMA et en accompagnant la Fondation dans ses actions et programmes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

S'agissant de la 3-ème convention, le Crédit Agricole s'engage à soutenir les activités de la Fondation prévues dans le cadre de la seconde phase du programme de sauvegarde et de

développement de la palmeraie de Marrakech, en participant à la mise en oeuvre du projet d'irrigation de la palmeraie à partir des eaux usées traitées par la station d'épuration de la RADEEMA, projet pilote à l'échelle du Royaume, et en accompagnant la Fondation dans ses actions et programmes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Pour ce qui est de la quatrième convention, la Fondation Education Culture de la Banque populaire s'engage à accompagner la Fondation dans le montage de son projet de création du centre d'éducation à l'environnement à Bouknadel, notamment dans sa phase relative aux études techniques, paysagères et architecturales.

En vertu de la cinquième convention, Cooper Pharma Maroc s'engage à soutenir les activités de la Fondation, prévues dans le cadre du programme de Compensation Volontaire Carbone, à travers la plantation de palmiers au sein de la palmeraie de Marrakech pour la séquestration de carbone et l'achat et l'installation de kits photovoltaïques pour l'éclairage et le fonctionnement d'appareils électriques (PC, TV et réfrigération) et, dans certains cas, le pompage d'eau dans des écoles rurales.

Cooper Pharma Maroc s'engage aussi à l'organisation des ateliers d'information et de formation ainsi que l'élaboration de guides techniques et pédagogiques sur des thématiques liées à l'effet de serre, le changement climatique et leurs impacts sur le développement durable.

A travers ces actions, Cooper Pharma Maroc vise à compenser ses émissions de CO₂, liées aux déplacements par avion et en voiture de l'ensemble des cadres et personnel du groupe CDG, calculées sur la base des quantités estimées de CO₂ émises annuellement.

Dans le cadre de ces conventions, la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement s'engage vis-à-vis de ses partenaires à assurer la maîtrise d'oeuvre et la coordination des programmes.

Elle s'engage également à élaborer et mettre en oeuvre, en concertation avec les partenaires, les programmes de sensibilisation et d'information des différents acteurs et usagers de la palmeraie, de l'intérêt de la sauvegarde et de la préservation du patrimoine de la palmeraie en mettant en oeuvre tous les outils pédagogiques et de communication appropriés et tenir informés les partenaires de l'évolution des dits programmes.

MAPF